



Christophe Alcantara, Francine Charest,  
Alain Lavigne et Laurence Saglietto

# L'acceptabilité sociale

Enjeux de société et controverses scientifiques



Christophe Alcantara, Francine Charest, Alain Lavigne, Laurence Saglietto, *L'acceptabilité sociale. Enjeux de société et controverses scientifiques*, Paris: Presses des MINES, collection Design numérique, 2023.

© Presses des MINES – TRANSVALOR

60, boulevard Saint-Michel – 75272 Paris Cedex 06 – France

presses@mines-paristech.fr www.pressedesmines.com

© Image de couverture : pixabay

ISBN : 978-2-38542-121-2

ISSN : 2552-2183

Dépôt légal : 2023

Achévé d'imprimer en 2023 – Paris

Cette publication a bénéficié du soutien de l'Institut Carnot M.I.N.E.S.

Tous droits de reproduction, de traduction, d'adaptation et d'exécution réservés pour tous les pays.

# L'acceptabilité sociale

Enjeux de société et controverses scientifiques

Collection Design numérique  
Sous la direction de Pierre-Michel Riccio

- DE L'AGORA À AMAZON  
Céline Berlier-Goué
- ÉTHIQUE, NUMÉRIQUE ET IDÉOLOGIES  
Camille Roelens, Chrysta Pélissier (Dir.)
- LE DESIGN DANS LA CITÉ  
*Revue MTO Volume 14*  
Michela Deni, Antonella Tufano, Pierre-Michel Riccio
- ON VERRA QUAND ON AURA 30 ANS  
Bertrand Mocquet, Stéphane Athanase, Sylvie Barthel,  
Ugo Lancéa
- FRACTALES ET RÉSONANCES  
Lise Vicira, Isabelle Choquet, Éric Lacombe
- L'INGÉNIEUR PÉDAGOGIQUE DANS LE SUPÉRIEUR  
Chrysta Pélissier et Stephen Lédé (Dir.)
- IMPACTS SOCIÉTAUX ET DÉVELOPPEMENTS  
DU MANAGEMENT DES TECHNOLOGIES  
ORGANISATIONNELLES  
*Revue MTO Volume 13*  
Bertrand Mocquet, Chrysta Pélissier, Sabine Cotreaux,
- MANAGEMENT 2.1!  
*Revue MTO Volume 12*  
Daniel Bonnet, Pierre-Emmanuel Mérand,  
Pierre-Michel Riccio
- SMART CITIES: VERS DE NOUVELLES  
ORGANISATIONS? *Revue MTO Volume 11*  
Fabrice Flipo, Camille Rondot, Antonella Tufano
- SMART CITIES ET NOUVELLES FORMES  
D'ENTREPRISES,  
*Revue MTO Volume 10*  
Philippe Cohard et Pierre-Emmanuel Mérand
- NUMÉRIQUE ET TERRITOIRES?  
*Revue MTO Volume 09*  
Philippe Cohard et Pierre-Emmanuel Mérand
- STRATÉGIES NUMÉRIQUES ET  
DÉVELOPPEMENT DES ORGANISATIONS  
*Revue MTO Volume 08*  
Pierre-Michel Riccio et Daniel Bonnet
- NUMÉRIQUE ET ORGANISATIONS  
*Revue MTO Volume 07*  
Yves Barlette, Daniel Bonnet, Michel Plantié,  
Pierre-Michel Riccio
- DÉSORDRES NUMÉRIQUES ET OPPORTUNITÉS  
*Revue MTO Volume 06*  
Yves Barlette, Daniel Bonnet, Michel Plantié,  
Pierre-Michel Riccio
- RÉSEAUX NUMÉRIQUES ET PERFORMANCE  
DES ENTREPRISES  
*Revue MTO Volume 05*  
Yves Barlette, Daniel Bonnet, Michel Plantié,  
Pierre-Michel Riccio
- DE L'INNOVATION TECHNOLOGIE À  
L'INNOVATION MANAGÉRIALE  
*Revue MTO Volume 04*  
Yves Barlette, Daniel Bonnet, Michel Plantié,  
Pierre-Michel Riccio
- IMPACT DES RÉSEAUX NUMÉRIQUES DANS  
LES ORGANISATIONS  
*Revue MTO Volume 03*  
Yves Barlette, Daniel Bonnet, Michel Plantié,  
Pierre-Michel Riccio
- TIC ET INNOVATION ORGANISATIONNELLE  
*Revue MTO Volume 02*  
Pierre-Michel Riccio et Daniel Bonnet
- MANAGEMENT DES TECHNOLOGIES  
ORGANISATIONNELLES  
*Revue MTO Volume 01*  
Pierre-Michel Riccio et Daniel Bonnet

Christophe Alcantara, Francine Charest,  
Alain Lavigne, Laurence Saglietto

# L'acceptabilité sociale

Enjeux de société et controverses scientifiques



# Sommaire

Introduction.....	9
<i>Christophe Alcantara, Francine Charest, Alain Lavigne, Laurence Saglietto</i>	
CONTROVERSE SUR L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE.....	13
Les fondements de l'acceptabilité sociale.....	15
<i>Stéphanie YATES, Corinne GENDRON, Alice FRISER, Marie-Luc ARPIN</i>	
L'acceptabilité sociale de la laïcité, un enjeu républicain et démocratique.....	33
<i>Frédérique DE LA MORENA</i>	
PARTIE I - ACCEPTABILITÉ SOCIALE, NOUVELLES ADHÉSIONS ET DÉCISIONS POLITIQUES.....	47
Acceptabilité sociale, assemblée citoyenne et démarche antécédente.....	49
<i>Jean-Sylvestre BERGÉ</i>	
La fabrication additive de pièces nutritionnelles .....	61
<i>Vincent MEYER, Marie GUITTARD, Jacques ARASZKIEWIEZ, Pierre-Sylvain MIRADE</i>	
Le meurtre d'une jeune collégienne ou la politisation d'un fait divers .....	75
<i>Sylvie LAVAL</i>	
PARTIE II - ACCEPTABILITÉ SOCIALE ET PRISE EN COMPTE DE LA VULNÉRABILITÉ .....	91
La conception d'aliments fonctionnels par impression 3D, est-ce acceptable de l'accepter?.....	93
<i>Anne DUCONSEILLE, Stéphane PORTANGUEN</i>	
La co-construction de dispositifs innovants pour les personnes vieillissantes.....	103
<i>Marina CASULA, Alice ROUYER</i>	
L'acceptabilité sociale en santé: vers la construction d'une «handicratie»?...117	
<i>Valérie SIRANYAN, Mai Anh NGO</i>	
PARTIE III - L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE DANS LE QUOTIDIEN.....	131
Diminuer la consommation de sel: vers une acceptabilité sociale?.....	133
<i>Clémentine HUGOL-GENTIAL, ESTERA BADAU, Sylvie CLERJON</i>	

L'acceptabilité sociale en temps d'exception .....	145
<i>Alfonsina FAYA ROBLES, Laurence BOULAGHAF, Annalisa LENDARO, Emmanuelle RIAL-SEBBAGn Alexandra SOULIER</i>	
Le logement d'abord, une question d'acceptabilité sociale? .....	159
<i>Christelle ACHARD</i>	
 PARTIE IV - FRONTIÈRE ENTRE ACCEPTABILITÉ ET INACCEPTABILITÉ SOCIALE ...	 173
L'acceptabilité: une question d'équilibre .....	175
<i>Bastien AGOSTINELLI, Serge AGOSTINELLI</i>	
L'(in)acceptable gaz de schiste .....	189
<i>Tarik CHAMI</i>	
 PARTIE V - LIBERTÉ D'EXPRESSION ET ACCEPTABILITÉ SOCIALE.....	 201
L'appréhension juridique de l'acceptabilité sociale, à l'ère de la pandémie de Covid-19 .....	203
<i>Agathe FONTENELLE</i>	
Responsabilité et acceptabilité sociale partagées: le cas des méga-événements sportifs .....	219
<i>Manuela BARDET, Mantiaba COULIBALY</i>	
Le concept d'acceptabilité sociale dans le champ muséal.....	231
<i>Martine CORRAL- REGOURD, Christophe ALCANTARA</i>	
 PARTIE VI - ACCEPTABILITÉ SOCIALE DES INNOVATIONS .....	 245
Acceptabilité sociale des robots sociaux: utile et suffisante à la prise de décision?.....	247
<i>Dayle DAVID, Isabelle MILHABET, Pierre THÉROUANNE</i>	
L'acceptabilité des aliments hybrides: un enjeu pour la transition alimentaire? .....	259
<i>Coline SCHIELL, Maïa MEURILLON</i>	
 PARTIE VII - L'IMPORTANCE DU DISCOURS DANS L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE ...	 273
Conditionner l'acceptabilité par le risque: le rôle de la communication .....	275
<i>Eleni MITROPOULOU</i>	
L'implicite de «l'acceptabilité» la géothermie profonde en Alsace .....	289
<i>Yeny SERRANO, Philippe CHAVOT, Anne MASSERAN, Jean ZOUNGRANA</i>	
L'acceptabilité sociale au coeur d'un débat public au Québec.....	305
<i>Francine CHAREST, Laurence SAGLIETTO, Ema ZAJMOVIC</i>	
Les coordinateurs .....	321

# Introduction

Cet ouvrage propose une analyse pluridisciplinaire de l'acceptabilité sociale. Il rassemble des travaux de chercheurs en sciences de gestion, en droit, en sociologie, en santé, en sciences de l'information et de la communication, en santé, en sciences. La définition de l'acceptabilité sociale fait consensus. Elle se caractérise par «l'assentiment de la population à un projet, ou à une décision résultant du jugement collectif que ce projet ou cette décision est supérieure aux alternatives connues incluant le *statu quo*» (Gendron, 2014). L'acceptabilité sociale peut s'apparenter à une stratégie de relations publiques pour éventuellement anticiper des conflits, et elle peut simultanément être comparée à un dialogue entre la société civile et les décideurs (Battellier, 2012). Les enjeux de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) sont pour certains «les fondements de l'acceptabilité sociale» (Yates, 2018). L'acceptabilité sociale est présente dans la sphère de l'entreprise, mais elle interroge également le politique où les prises de décision avec un mode participatif de gouvernance se développent grâce au potentiel de coordination et de partage des nouvelles applications numériques. En effet, l'acceptabilité sociale est une notion qui nécessite une coopération, une co-construction d'une chaîne d'acteurs que l'on retrouve souvent dans la littérature avec l'expression «démocratie participative». Cet ouvrage propose un cadre théorique et une ouverture sur des terrains d'études aussi variés que la santé, l'innovation technique, la politique, l'exploitation des ressources naturelles, la gestion des risques, la précarité, les populations fragiles et la culture. Les récentes études proposées dans l'ouvrage relèvent souvent de recherches-actions qui interrogent l'acceptabilité mais également l'inacceptabilité sociale.

L'ouvrage commence par une ouverture qui introduit le cadre théorique de référence et la controverse scientifique sur l'acceptabilité sociale, fil conducteur de ce manuscrit pluridisciplinaire. En effet, dans le premier texte, Stéphanie Yates, Alice Friser, Corinne Gendron et Marie-Luc Arpin actualisent le cadre théorique de l'acceptabilité sociale. Les auteurs rappellent les implications opérationnelles de cette notion dans la prise de décision publique. Il est précisé que l'acceptabilité sociale a pour objectif de «tendre vers un meilleur vivre ensemble». Le deuxième texte, de Frédérique de la Morena, juriste et membre du conseil des sages de la laïcité, interroge la laïcité à travers le prisme de l'acceptabilité sociale. Elle rappelle que «l'appropriation de la laïcité par les usagers, les individus, les citoyens, devient ainsi l'enjeu essentiel pour qu'elle soit acceptée. L'acceptabilité sociale de la laïcité passe par son appropriation». Il n'est alors nullement question de proposer un dispositif de démocratie participative, souvent constitutif de l'acceptabilité sociale, pour faire consensus sur ce sujet en France, puisque c'est un principe républicain, inscrit dans la Constitution. Il est aisé à travers cette ouverture de saisir les limites et

contraintes de l'acceptabilité sociale en fonction des sujets, des objets et du contexte considéré.

La première partie de l'ouvrage s'intitule : Nouvelles adhésions et décisions politiques. Dans un premier chapitre, Jean-Sylvestre Bergé interroge à partir des assemblées citoyennes, avatars du paradigme de la démocratie participative, le lien entre antécédent et acceptabilité sociale. Si antécédent « désigne de manière ouverte et non clivante tout ce qui peut préexister au droit subséquent », l'auteur montre que les recherches sur les antécédents, appliquées aux assemblées citoyennes, permettent d'éclairer la dynamique constitutive de l'acceptabilité sociale. Dans le second chapitre, Vincent Meyer, Marie Guittard, Jacques Araszkievics et Pierre-Sylvain Mirade témoignent d'une recherche-action dans l'alimentation à partir d'une innovation : une impression 3D permettant une fabrication additive d'aliments sur mesure pour des publics atteints de certaines pathologies ou handicaps. Les auteurs montrent que l'innovation 3D pour la nourriture est un tabou pour beaucoup de personnes qui nécessite un dialogue ouvert, une implication de toutes les parties prenantes et ils montrent ainsi que l'acceptabilité sociale relève d'une question de communication. Dans le troisième chapitre, Sylvie Laval met en tension acceptabilité sociale et politique d'immigration en France à partir d'un récent fait divers : le meurtre d'une jeune collégienne de 12 ans par une immigrée algérienne en situation irrégulière. Elle met en lumière le fait que l'espace public et le traitement médiatique de cette affaire, ensemble nécessaire à l'émergence de l'acceptabilité sociale, possède un biais dans l'étude qu'elle propose.

La deuxième partie de l'ouvrage concerne l'acceptabilité sociale et la prise en compte de la vulnérabilité. Le premier chapitre, rédigé par Anne Duconseille et Stéphane Portanguen propose une recherche interdisciplinaire sur les personnes vulnérables avec la conception d'aliments fonctionnels par impression 3D. Leur étude démontre que l'acceptabilité sociale du public concerné passe impérativement par une démarche de « science participative ». Dans le deuxième chapitre, Marina Casula et Alice Rouyer relatent une recherche-action où l'objectif de l'expérimentation est « d'élaborer, par et pour les aînés, des solutions innovantes, liées avec l'avancée de l'âge ». Le concept de méthodologie de l'objet flou permet aux deux auteurs de revisiter les enjeux de l'acceptabilité sociale dans cette étude de cas. Dans le troisième chapitre, Valérie Siranyan et Mai-Anh Ngo interrogent la démocratie en santé. Elles démontrent que « l'acceptabilité sociale dans la sphère sanitaire ou médico-sociale ne pourra intervenir sans la mise en place d'une démocratie participative », étape nécessaire pour l'accompagnement des patients en situation de handicap.

La troisième partie de l'ouvrage s'intitule : l'acceptabilité sociale dans notre quotidien. Le premier chapitre traite de l'acceptabilité sociale de la consommation de sel. Clémentine Hugol-Gential, Estera Badau et Sylvie Clerjon interrogent ce sujet de santé publique avec une analyse riche d'un corpus conséquent (de 2001 à 2020) du traitement médiatique de l'image du sel, où la notion d'acceptabilité sociale

est une clef de compréhension essentielle. Dans le deuxième chapitre, Alfonsina Faya Robles, Laurence Boulaghaf, Annalisa Lendaro, Emmanuelle Rial-Sebbag et Alexandra Soulier s'intéressent à la perception et au vécu de l'état d'urgence sanitaire durant la période pandémique dans un quartier populaire de Toulouse. Elles décrivent de façon qualitative et fine les logiques d'acceptabilité sociale telles que témoignées et incarnées par les habitants de ce quartier classé quartier prioritaire de la politique de la ville. Dans le troisième chapitre, Christelle Achard propose une réflexion sur l'essor du «logement d'abord» en France. Elle montre que les conséquences sociales de la précarité et de l'exclusion sociale ne font pas consensus au regard de l'acceptabilité sociale.

La quatrième partie de l'ouvrage aborde la frontière entre acceptabilité et inacceptabilité sociale. C'est ainsi que Bastien et Serge Agostinelli évoquent dans le premier chapitre le caractère dynamique de l'acceptabilité sociale, c'est-à-dire sa construction et son évolution dans le temps. Dans leur analyse, «l'acceptabilité sociale n'est pas un résultat mais un construit». Leur travail de recherche prend appui sur la gestion de crise de l'agglomération d'Alès. Dans le deuxième chapitre, Tarik Chami interroge l'inacceptabilité sociale exprimée dans un projet d'extraction de gaz de schiste dans le Sud algérien. Son étude souligne la nécessité d'une implication de toutes les parties prenantes dans une logique de démocratie participative, ce qui est assez peu effectif dans un pays où le régime politique est autoritaire.

La cinquième partie de l'ouvrage examine la liberté d'expression associée à l'acceptabilité sociale. Le premier chapitre questionne le lien entre «l'acceptabilité sociale et le mode de gouvernance traduit dans le droit lors de la pandémie de COVID-19». Agathe Fontenelle souligne alors l'absence de débat démocratique et elle montre que la parole de «l'expert» a surinvesti la sphère médiatique. L'acceptabilité sociale fut alors asservie aux jeux des experts. Dans le second chapitre, Manuela Bardet et Mantiaba Coulibaly traitent de la responsabilité sociétale des parties prenantes lors d'un méga-événement sportif et de l'acceptabilité sociale. Les auteurs soulignent alors la nécessité d'assurer un lien cohérent entre RSE, modèle durable et acceptabilité sociale. Le troisième chapitre propose d'appréhender les contours de l'acceptabilité sociale dans le champ muséal. Martine Regourd et Christophe Alcantara mettent en évidence le fait que «le musée s'inscrit dans un cadre de référence, dans une société globalisée, pour un public pluriel», où la médiation et la muséologie participative sont des clefs, des éléments de réponse à l'acceptabilité sociale.

La sixième partie de l'ouvrage traite de l'acceptabilité sociale des innovations. Dans le premier chapitre, David Dayle, Isabelle Milhabet et Pierre Théroanne questionnent l'acceptabilité des robots sociaux. Dans le domaine de la santé, ils nous montrent que l'acceptabilité sociale de ces «agents incarnés, capables de reconnaître, s'engager et s'adapter aux interactions sociales» dépasse le cadre fonctionnel et la facilité d'usage. Il convient alors d'interroger «ce qui est accepté et ce qui est acceptable».

Dans le chapitre suivant, Coline Schiell et Maïa Meurillon s'intéressent dans le cadre d'une recherche-action à la conception d'aliments hybrides mélangeant des protéines animales et d'autres sources de protéines afin de répondre aux enjeux alimentaires de l'accroissement de la population mondiale. Leur étude montre que les leviers de l'acceptabilité sociale des aliments hybrides reposent sur des discours portés sur la préservation de la santé par une alimentation saine.

La dernière partie de l'ouvrage aborde l'importance du discours dans l'acceptabilité sociale. Dans le premier chapitre, Eleni Mitropoulou prend appui sur une étude relative à la création d'une campagne d'information pour la constitution d'une mémoire auprès des générations futures sur le stockage en profondeur des déchets nucléaires. L'auteur interroge les modalités d'information d'un tel sujet entre acceptation sociale et acceptabilité sociale, c'est-à-dire entre relations publiques et dialogue effectif entre décideurs et public. Médiatisation du risque et transmissibilité par héritage sont au cœur de ce chapitre au regard de l'acceptabilité sociale. Dans le deuxième chapitre, Yeny Serrano, Philippe Chavot, Anne Masseran et Jean Zoungrana mènent une étude sur la dynamique des discours associés à l'acceptabilité sociale de la géothermie en Alsace. L'approche diachronique proposée autour d'une période sismique probablement corrélée aux forages profonds nous montre le caractère instrumental des discours produits où «les actions menées dans le cadre de l'acceptabilité sociale ont pour but de domestiquer l'opposition au projet». Dans un ultime chapitre, Francine Charest, Laurence Saglietto et Ema Zajmovic analysent les discours des acteurs politiques québécois dans le cadre du projet controversé de création d'un tunnel reliant Québec à Lévis, deux villes situées sur chaque rive du Saint-Laurent. Elles mettent en évidence une dynamique d'inacceptabilité sociale à travers l'analyse de discours d'un corpus médiatique significatif.

Christophe Alcantara, Francine Charest, Alain Lavigne, Laurence Saglietto

## BIBLIOGRAPHIE

- Batellier P., 2012: «Revoir les processus de décision publique: de l'acceptation sociale à l'acceptabilité sociale» [archive], sur *GaïaPresse*.
- Gendron C., 2014: «Penser l'acceptabilité sociale: au-delà de l'intérêt, les valeurs», *Communiquer* [En ligne], 11 | 2014, URL: <http://journals.openedition.org/communiquer/584>; DOI: <https://doi.org/10.4000/communiquer.584>.
- Yates, S., 2018: «L'acceptabilité sociale en tant que nouvel impératif des organisations» (dir.) Yates, S., «Introduction aux relations publiques. Fondements, enjeux et pratiques». Québec: *Presses de l'Université du Québec*, pp. 203-227.

# CONTROVERSE SUR L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE



# Les fondements de l'acceptabilité sociale

Stéphanie YATES

Université du Québec à Montréal

Corinne GENDRON

Université du Québec à Montréal

Alice FRISER

Université du Québec en Outaouais

Marie-Luc ARPIN

Université de Sherbrooke

Nos démocraties occidentales ont connu, depuis les vingt-cinq dernières années, de multiples controverses relatives à des projets d'infrastructures, d'aménagement ou d'exploitation des ressources naturelles, à tel point que nombre de ces projets n'ont pu voir le jour (Yates *et al.*, 2013). Pensons, en contexte québécois, au projet de construction d'une centrale thermique (Boutin, 2004), ou encore à celui d'exploiter les gaz de schiste (Gendron, 2016; Chailleux, 2016) ou certaines ressources minières (Yates *et al.*, 2016). En contexte français cette fois, on se rappelle la controverse autour de la construction de l'aéroport Notre-Dame-des-Landes (Libaert et Pierlot, 2015) ou encore les vifs débats autour du développement du TGV Méditerranéen (Lolive, 1997).

Comme en témoignent ces projets et de nombreux autres discutés dans l'espace public, les populations cherchent aujourd'hui à participer à la vie politique et à influencer les décisions publiques en dehors des rendez-vous électoraux, particulièrement lorsque les projets discutés ont des impacts concrets sur leur vie quotidienne. C'est dans cette perspective que la notion d'acceptabilité sociale intervient. Le terme a été popularisé au tournant des années 2000 (Gendron, 2014), alors que les personnes élues constataient que les décisions prises de manière unidirectionnelle et descendante (*top-down*) par des représentants de l'élite politique et des affaires étaient susceptibles de générer, en aval, une opposition telle qu'elle menaçait la réalisation même de ces projets (Gendron *et al.*, 2016).

Au départ, le milieu des affaires s'est emparé de la notion d'acceptabilité sociale en la concevant souvent comme une stratégie visant à informer et à convaincre les populations de la pertinence d'un projet. Cette instrumentalisation a alimenté une certaine méfiance à l'endroit de cette expression (Boissonade *et al.*, 2016; Batellier, 2015; Barbier et Nadaï, 2015). Depuis, une réflexion conceptuelle a permis d'en

dégager certains postulats qui inscrivent résolument le concept dans une visée de démocratie participative (Fraser et Yates, 2021). Les milieux institutionnels ont graduellement adopté cette perspective, en reconnaissant l'acceptabilité sociale en tant qu'impératif de la réalisation de tout projet d'envergure (Caron-Malenfant & Conraud, 2009 ; Institut du Nouveau Monde, 2013 ; Conseil patronal en environnement du Québec, 2012 et 2022 ; Gouvernement du Québec, 2016).

Les enjeux d'acceptabilité autour de la gestion du territoire ont fait l'objet d'études spécifiques (Fournis et Fortin, 2015 ; Raufflet, 2014 ; Saucier *et al.*, 2009). Les enjeux de nature plus intangible, ou encore ceux qui dépassent largement les frontières d'un territoire pour interpeller la société dans son ensemble n'ont pas fait l'objet d'une attention aussi soutenue (Batellier, 2020). Pensons, au premier chef, aux innovations technologiques, qu'il s'agisse du recours tous azimuts à l'intelligence artificielle (Arpin et Gamps, 2022), du développement des nanotechnologies ou de la production d'aliments de synthèse (Perron, 2022). Pensons également aux enjeux éthiques ou moraux associés à divers projets de politiques publiques, telles les mesures sanitaires en contexte pandémique (Fraser *et al.*, 2022a), l'aide médicale à mourir (Lalancette *et al.*, 2021) ou la question de la laïcité. Enfin, on ne peut passer sous silence la transition énergétique qui s'amorce (Abraham, 2019) et qui, immanquablement, soulèvera des controverses sociotechniques avec, notamment, la relance du nucléaire et les développements miniers liés à la production de batteries (Fraser *et al.*, 2022b), de même que des controverses sociales, entre autres associées aux vagues d'immigration massive et, plus largement, à la justice climatique (Arpin *et al.*, à paraître).

Nous proposons donc, dans cette contribution, de présenter les fondements au cœur du concept d'acceptabilité sociale dans la perspective d'édifier une compréhension commune de celui-ci, et de réfléchir à ses implications en matière de prise de décision. Corinne Gendron, qui s'est inspirée de travaux américains réalisés au tournant des années 1990 (Brunson, 1996 ; Shindler *et al.*, 2002), définit l'acceptabilité sociale comme « l'assentiment de la population à un projet ou à une décision résultant du jugement collectif que ce projet ou cette décision est supérieur aux alternatives connues, y compris le *statu quo* » (Gendron, 2014, p. 124). À partir de cette définition, nous nous arrêtons, dans les lignes qui suivent, sur la notion d'assentiment, sur l'objet de l'acceptabilité, sur les acteurs au cœur des dynamiques d'acceptabilité ainsi que sur les processus susceptibles de favoriser celle-ci.

## QUE VEUT DIRE ACCEPTER ?

La définition proposée par Gendron fait d'abord référence à l'*assentiment* de la population, celui-ci pouvant être explicite ou tacite. On oublie parfois que nombre de projets ou de décisions publiques ne soulèvent tout simplement pas

(ou peu) d'opposition, l'acquiescement à leur endroit étant implicite, ou sous-entendu. Le fait qu'un projet ou une décision fasse suite à des débats sociaux favorise cet assentiment tacite. Le projet ou la décision repose alors sur un diagnostic commun de la situation et conduit à un certain consensus quant aux solutions possibles dans un horizon défini. Pensons, à titre d'exemple, à un projet de parc éolien qui s'intégrerait dans un plan de gestion du territoire existant, ou encore à un développement immobilier qui respecterait les contours du plan d'aménagement prévu pour une municipalité donnée.

Mentionnons que l'assentiment tacite peut par ailleurs correspondre à une acceptabilité sociale relativement faible, que l'on pourrait associer à une forme de tolérance à l'endroit d'un projet ou d'une politique, niveau minimum pour qu'un projet puisse aller de l'avant. Une acceptabilité plus explicite pourrait correspondre à une reconnaissance plus claire de la pertinence du projet envisagé. Tout au bout du spectre, l'*appropriation* correspondrait à une situation où les populations auraient été parties prenantes à la décision à tel point que le projet serait devenu «le leur», une situation envisageable lors de la discussion de projets d'aménagement, par exemple (voir notamment l'exemple du Quartier des spectacles à Montréal, dans Yates, 2019).

En somme, la notion d'*assentiment* peut être plus ou moins explicite. Ajoutons qu'elle demeure évolutive, et peut changer au fil des différentes étapes d'un projet ou du développement d'une politique, et au gré de nouvelles considérations. Ainsi, un projet initialement accepté peut entraîner des bénéfices moindres que ceux qu'on avait faits valoir – par exemple en termes de retombées économiques – ou encore des nuisances qu'on avait mal anticipées, et être finalement rejeté par la population. Pensons au cas d'une installation de peinture métallique de la Ville de Québec, devenue inacceptable après plus de 20 ans d'activités après que son propriétaire a choisi de doubler la production de l'usine, le tout ayant des effets délétères concrets sur la qualité de l'air (Fraser, 2023). Comme l'illustre ce cas, l'acceptabilité sociale est donc un concept résolument dynamique<sup>1</sup>.

## QU'ACCEPTÉ-T-ON ?

La définition de l'acceptabilité réfère ensuite à l'idée que le projet doit être jugé comme étant *supérieur aux alternatives connues, y compris le statu quo*. Le projet doit donc être comparé aux autres options possibles, incluant celle de ne rien faire. Souvent raillé par les promoteurs de projet, qui l'associent à de l'immobilisme, le *statu quo* peut être privilégié par les populations qui ne partagent pas le

---

1 La notion de «permis social d'opérer», souvent utilisée comme synonyme d'acceptabilité sociale, traduit mal la dimension dynamique du concept, faisant surtout référence à une série de conditions à remplir de la part d'un promoteur qui souhaite développer un projet.

diagnostic à l'origine du projet, ou qui estiment que le « remède » proposé est pire que la situation à laquelle on prétend remédier. Pensons par exemple à un projet d'aménagement proposé dans une zone récréotouristique déjà prospère, dont les retombées économiques envisagées annuleraient celles déjà présentes, au prix d'une dégradation importante de l'environnement et du cadre de vie (à ce sujet, voir notamment le projet de développement immobilier autour du Mont Orford<sup>2</sup>, dans Yates *et al.*, 2013).

On s'intéressera à la faisabilité du projet, mais surtout à sa pertinence ou à sa raison d'être. Le promoteur devra donc d'abord faire valoir la faisabilité technique et financière de son projet, mais aussi son adéquation avec les réglementations en vigueur – soit les *légitimités techniques, financière et régulative* du projet (Suchman, 1995). Pendant longtemps, alors que les décisions étaient prises dans une perspective managériale descendante (ou *top-down*), ce type de justification a été suffisant pour soutenir la réalisation de projets d'infrastructure, d'aménagement ou d'exploitation des ressources naturelles. Or, aujourd'hui, il ne s'agit que d'une précondition à la réalisation de projets.

De fait, les promoteurs doivent désormais d'abord faire valoir la pertinence même de leur projet, ou sa raison d'être – qu'on pourrait associer à sa *légitimité substantielle* (Bitektine, 2011), à l'aide, notamment, d'arguments d'utilité (Lopes, 2005 ; Cauquil *et al.*, 2016). C'est sur la base de cette justification que les acteurs sociaux jugeront si le projet répond à une problématique réelle, et si les coûts et les risques qui y sont associés en valent la peine. Dans le contexte de crise climatique actuel, on fera par exemple valoir qu'un projet de mine de lithium contribue à favoriser la transition énergétique nécessaire dans un contexte de crise climatique, bien qu'il ait des impacts environnementaux indésirables sur le plan local (Fraser *et al.*, 2022b). Parfois, les promoteurs de projets peinent à construire un argumentaire convainquant sur le plan de la légitimité substantielle. Par exemple, en contexte canadien, la construction d'une nouvelle centrale thermique au gaz naturel ainsi que le développement d'un nouveau pipeline destiné à l'exportation du gaz naturel sur les marchés européens ont été remis en question dans un contexte où plusieurs acteurs sociaux estiment que le pays doit plutôt travailler à sa transition énergétique, et ainsi mettre fin à l'exploitation des énergies fossiles (Babin, 2023 ; Boutin, 2004).

---

2 Il s'agissait de développer un village piétonnier au bas du centre de ski du Mont Orford, au cœur du parc national du même nom. Le projet nécessitait de céder au promoteur une partie du parc national, et donc de faire perdre le statut de parc naturel aux terres visées. Le projet a engendré une vive contestation sociale, les populations opposées remettant en question la nécessité de celui-ci pour la survie du centre de ski, et donc les retombées économiques pour la région telles que présentées par le promoteur. Les populations se sont aussi montrées inquiètes des impacts environnementaux d'un tel développement immobilier, et ont fait valoir la crainte du précédent légal, faisant valoir que d'autres parcs nationaux pourraient être menacés par des projets similaires. Devant la vive controverse, le projet a finalement été abandonné.

## Inacceptabilité et controverse

On dira d'un projet considéré comme inacceptable qu'il est controversé (Chateauraynaud, 2011 ; Baba et Mailhot, 2016). Alors que la controverse proprement scientifique met en scène des acteurs scientifiques qui débattent entre pairs dans des espaces relativement confinés (soit le milieu académique ou de la recherche), la *controverse sociotechnique* investit l'espace public et engage divers types d'acteurs. Dans de tels cas, les débats ne portent pas uniquement sur les dimensions techniques ou scientifiques associées à un projet, mais aussi sur des enjeux sociaux et politiques «autour des questions et objets techno-scientifiques» (Pestre, 2007, p. 39). Ce type de controverses survient lorsque la science demeure équivoque, non-consensuelle, et donc débattue, une situation de plus en plus fréquente. Dans ce contexte, comme le souligne Beck (1988, p. 343-344), «La science devient de plus en plus nécessaire, mais de moins en moins suffisante à l'élaboration d'une définition socialement établie de la vérité». Les controverses sont ainsi marquées par la présence d'incertitudes liées aux aléas et aux risques des projets ou de la technologie. Pensons, à titre d'exemple, au développement des OGM à celui de l'énergie nucléaire.

Plusieurs acteurs peuvent contribuer à déconfiner les controverses scientifiques afin qu'elles investissent l'espace public. C'est le cas des médias, qui peuvent contribuer à la mise en visibilité de certaines controverses scientifiques (Lemieux, 2007). C'est aussi le cas des acteurs politiques et des organisations de la société civile, voire des scientifiques eux-mêmes<sup>3</sup>, lorsqu'ils jugent pertinent d'ouvrir le débat plus largement.

Les populations peuvent enfin contribuer à la mise en avant de points de vue pertinents aux débats, sur la base de leurs savoirs situés, ou expérientiels (Collins, 2007), issu de leur connaissance intime d'un territoire ou de leur expérience concrète d'une situation donnée (Bérard, 2018). Dans cette perspective, leur participation au processus décisionnel peut contribuer à bonifier la décision en clarifiant ses implications concrètes dans un milieu donné. Les populations peuvent même parfois contribuer à la collecte de données scientifiques, développant ainsi une véritable science citoyenne (Luneau *et al.*, 2021; Fischer, 1993). La controverse des poussières rouges qui s'est déroulée dans le quartier de Limoilou à Québec de 2012 à 2019 illustre bien ce phénomène. Inquiets pour leur santé à la suite de l'apparition de poussières rouges sur leurs balcons et sceptiques devant le ton rassurant des responsables, des citoyens effectuent des prélèvements qu'ils envoient à un laboratoire d'analyse privé: outre l'oxyde

---

3 La récente demande de moratoire sur le développement de l'intelligence artificielle, lancée par des sommités dans le domaine, en est une illustration éloquent (https://futureoflife.org/open-letter/pause-giant-ai-experiments/).

de fer, les analyses révèlent des concentrations importantes de métaux lourds. Ce premier travail d'enquête citoyenne alimente des protestations de la part de citoyens qui demanderont des comptes aux élus locaux et nationaux ainsi qu'aux acteurs industriels jusqu'à entamer une poursuite judiciaire qui, à ce jour, n'est pas encore résolue (Pouliot, 2015).

Dans tous les cas, le déconfinement de la controverse scientifique permet aux publics d'exprimer leurs préoccupations et autres considérations sociales et politiques jugées incontournables. Ce déconfinement permet également d'intégrer aux discussions des contre-expertises qui peuvent s'avérer complémentaires aux données offertes par la science mobilisée par les autorités politiques ou les acteurs industriels (de Carvalho, 2013). Mentionnons, à titre d'exemple, le Collectif des scientifiques sur la question du gaz de schiste qui, en contexte québécois, a pu mettre de l'avant des données scientifiques contredisant celles de l'industrie gazière, en insistant notamment sur les impacts environnementaux néfastes de cette exploitation sur les eaux souterraines (Chailleux, 2015). Le promoteur tout comme les autorités ont intérêt à tenir compte de ces éléments afin que le projet gagne en acceptabilité.

Les débats autour des controverses sociotechniques peuvent se refermer sur la base d'un éventuel consensus scientifique. On n'a qu'à penser aux origines anthropiques des changements climatiques : débattues pendant longtemps, elles font aujourd'hui largement consensus (Comby, 2015). Dans une perspective historique, on peut aussi penser aux effets délétères de la fumée secondaire – longtemps niés par l'industrie du tabac armée d'études qui cultivaient le doute à cet égard (Foucart et Laurens, 2020) – mais qui ont fini par être admis, entraînant de nouvelles réglementations autour de l'interdiction de fumer dans les espaces publics.

Or, l'émergence d'un consensus scientifique à propos d'une controverse sociotechnique ne se traduit pas pour autant par la fin de la controverse : celle-ci peut se muer en controverse sociale – ou en débat public – où l'objet de débat concerne les actions ou solutions à mettre en œuvre en regard des problèmes désormais reconnus par la science (Pestre, 2007). On discutera, par exemple, de la pertinence d'interdire l'usage de la cigarette dans certains espaces publics, ou encore de la nécessité de pénaliser des comportements particulièrement néfastes en matière de production de GES (prendre l'avion, acheter une voiture à essence, voire avoir un régime omnivore). Plutôt que de porter sur les divers éléments scientifiques liés à une controverse – ceux-ci faisant désormais consensus – ces discussions porteront d'abord et avant tout sur la confrontation des valeurs (par exemple, les libertés individuelles, confrontées à la notion de justice climatique).

En définitive, selon les projets ou les décisions, l'acceptabilité sociale fait intervenir diverses considérations, qui relèvent autant de la science et de la technique que des valeurs liées au projet discuté et de la vision du développement du territoire.

L'inacceptabilité peut ainsi se produire lorsque le projet est porteur d'inconnus ou suscite des craintes, ou encore lorsque les populations s'y opposent sur la base de leurs valeurs ou de leur vision du bien-être de la société, incompatibles avec celles du promoteur. Un projet peut aussi être jugé inacceptable lorsqu'il nuit concrètement à certains citoyens, qui s'estiment lésés. Cela nous amène à nous interroger sur les acteurs à qui revient de juger de l'acceptabilité ou de l'inacceptabilité d'un projet.

## QUI ACCEPTE ?

La définition de l'acceptabilité sociale proposée par Gendron fait référence à la *population qui accepte*. La décision liée à un projet interpelle différents acteurs, dont, au premier chef, les populations présentes sur le territoire visé qui seront directement touchées par une décision. Par ailleurs, les projets intangibles, ou encore ceux qui soulèvent des enjeux sociétaux larges, concernent un éventail beaucoup plus étendu d'acteurs susceptibles de souhaiter avoir voix au chapitre. Dans tous les cas, ces acteurs devront construire leur légitimité pour intervenir dans le débat.

Les populations locales feront valoir leur *légitimité sur la base de leur proximité* avec le projet (Rosanvallon, 2008). Dans le cas où elles se sentent lésées par l'arrivée d'un projet non sollicité, elles pourront faire valoir des arguments liés à un sentiment d'injustice alors qu'elles devront subir des risques sans tirer leur part de bénéfices. Ce serait le cas, par exemple, des populations riveraines d'un projet minier générant des nuisances en termes de bruits ou de qualité de l'air qui ne seraient pas dûment compensées. Ce type de réaction est souvent associé au syndrome du « pas dans ma cour » (ou *Not in my backyard* – NIMBY), qui renvoie au rejet par les populations locales de nouvelles infrastructures dans leur environnement immédiat même si elles en reconnaissent la pertinence, voire la nécessité (Fischer, 1993, p. 173). Ainsi, la posture de riverain s'avère désavantageuse sur le plan de la légitimité puisqu'elle induit en quelque sorte un « conflit d'intérêt » qui discrédite les arguments en les réduisant au syndrome NIMBY, sans égard à leur substance.

Or, ces réactions peuvent aussi traduire un malaise plus profond quant à la raison d'être du projet et donc sa pertinence dans un contexte sociétal donné (Trom, 1999). Pensons par exemple à la controverse liée à la construction du Pipeline Énergie Est, au Québec, qui visait l'exportation vers les marchés européens du pétrole issu des sables bitumineux de l'ouest du Canada. Au-delà des risques sur la faune, la flore et les nappes phréatiques en cas de bris des infrastructures, l'opposition remettait en question l'exploitation même des sables bitumineux, particulièrement nuisible sur le plan environnemental (Turbide et Maxwell, 2020). C'est donc la pertinence de poursuivre l'exploitation des énergies fossiles qui était ici remise en question.

Les populations qui s'opposent à de tels projets peuvent mobiliser plusieurs outils pour faire valoir leur droit de se prononcer et pour mettre de l'avant leurs points de vue dans l'espace public. Sur le plan argumentatif, elles ont intérêt à exercer une montée en généralité, qui consiste à transformer un problème spécifique en un enjeu général, à travers un recadrage discursif (Hétet, 1999). C'est ce qu'ont fait les populations opposées au développement d'un parc éolien en Montérégie, au sud de Montréal, en faisant valoir qu'un tel projet mettrait à mal les meilleures terres agricoles de la province, le «garde-manger» du Québec (Yates et Arbour, 2016). Mentionnons également l'argument mobilisé par les opposants au projet immobilier prévu dans le parc du Mont-Orford, qui ont fait valoir que la privatisation d'une partie du parc risquait de menacer le statut des autres parcs nationaux au Québec (Yates *et al.*, 2013). Les jeux d'échelle issus de la montée en généralité permettent ainsi aux populations riveraines de rallier d'autres acteurs, notamment les organisations de la société civile – tels les groupes environnementaux – qui feront valoir qu'elles se prononcent au nom d'un grand nombre de personnes (se réclamant ainsi d'une *légitimité représentative*) (Gendron et Yates, 2020).

La contre-expertise mobilisée par les acteurs sociaux et, plus généralement, la rigueur avec laquelle ils interviennent dans les débats contribue à construire leur *crédibilité et la confiance* qu'on leur accorde, et donc leur légitimité à intervenir dans les discussions. Le ralliement à leur point de vue d'acteurs déjà considérés comme crédibles – les personnes expertes et scientifiques par exemple – favorise la construction de cette confiance. Par ailleurs, la mobilisation d'arguments émotionnels peut aussi contribuer à faire en sorte de toucher un nombre élargi de personnes, toujours dans l'optique que le débat monte en généralité (Fischer, 2011).

Cela étant dit, tous les acteurs qui s'estiment concernés n'ont pas à se rallier au projet pour que s'éteigne la controverse. Celle-ci arrête plutôt au moment où les opposants qui demeurent estiment que l'enjeu ne vaut plus l'effort de mobilisation, ou encore lorsque le poids des opposants qui restent devient marginal par rapport au consensus sociétal. Ainsi, le projet est considéré comme acceptable lorsque les acteurs jugés les plus légitimes à se prononcer sur le projet s'y rallient, ou encore lorsque les acteurs les plus efficaces dans la protestation auront eu gain de cause. On dira alors que le *jugement collectif* est favorable au projet. Nous nous intéressons, dans les lignes qui suivent, à la construction de ce jugement collectif.

## COMMENT EN VIENT-ON À ACCEPTER ?

Le jugement collectif relève d'un construit social. Les médias jouent un rôle crucial dans la construction de celui-ci, notamment par les cadrages qu'ils proposent (Entman, 1993; Housset, 2002), qui contribuent à influencer le cours des débats. Les médias ne sont toutefois pas les seules sources d'influence de

l'individu. Ce dernier entretient des liens sociaux avec sa famille, ses amis, les personnes de sa communauté ou de son milieu de travail, acteurs à travers lesquels il forge ses opinions et sa vision du monde. Son jugement à l'endroit d'un projet est donc influencé par son milieu et les personnes avec lesquelles il interagit<sup>4</sup>. Dans cette optique, le jugement collectif est issu d'un processus dynamique et évolutif qui ne peut être capturé en agréant des opinions individuelles, comme on le fait avec le sondage par exemple.

Le jugement à propos d'un projet est susceptible de reposer, entre autres choses, sur les valeurs sociétales les plus largement partagées et sur la vision du progrès mise de l'avant dans l'espace public par divers acteurs. Tel qu'avancé plus haut, les projets qui s'ancrent dans des débats sociaux ayant eu lieu antérieurement sont souvent ceux qui sont acceptés de manière tacite. Les promoteurs de projets – publics comme privés – ont donc intérêt à créer ces espaces de dialogue bien en amont de la configuration précise de leur entreprise, lors de la phase d'idéation d'un projet.

### **La participation publique comme vecteur de l'acceptabilité**

En phase avec le « tournant participatif » auquel on assiste depuis les vingt-cinq dernières années (Bacqué et Sintomer, 2005), les populations s'attendent à être consultées lorsque sont discutés des projets qui les touchent. Dans le cas de projets qui comportent une part de risque, les populations voudront avoir voix au chapitre quant au calcul coûts-bénéfices inhérents à ces risques, ainsi qu'aux mesures d'atténuation et aux plans de gestion de crise.

Or, encore aujourd'hui (Simis *et al.*, 2016), dans le cas de projets risqués, les promoteurs ont tendance à vouloir déconstruire les perceptions des risques, voire à les minimiser, en informant les populations du caractère circonscrit des risques. Ils souhaitent ainsi convaincre que le projet est acceptable en regard de risques probabilisés. Cette approche, qui correspond au « modèle du déficit », s'avère pourtant inefficace pour construire l'acceptabilité (Costassa, 2016). Devant ce qu'elles estiment être un risque inacceptable, les populations que l'on tente de convaincre sont au contraire susceptibles de se braquer et de se mobiliser contre le projet. Ces dynamiques ont été observées dans plusieurs cas (Cook et Zurita, 2019), dont ceux des gaz de schiste au Québec et de l'exploitation de l'uranium, sur la Côte-Nord du Québec (Yates *et al.*, sous presse). Le modèle participatif permet au contraire de tenir compte des perceptions du risque, de les reconnaître et de co-construire, avec les populations, les frontières du risque acceptable (Merkensel, 2011; McComas, 2010).

---

<sup>4</sup> Le tout correspondant au modèle de la communication « à double étage » proposé par Katz et Lazarsfeld dès les années 1950 (1955), qui insistent sur le rôle des relais – ou des leaders d'influence – dans la formation des opinions des individus.

Divers types de forums délibératifs – aussi conçus comme des instances de démocratie intermédiaire (Fraser et Yates, 2021) – peuvent permettre d'établir un dialogue entre les promoteurs de projets et les populations concernées (Callon *et al.*, 2001), que ces dispositifs participatifs soient requis par la loi ou non. Par exemple, en contexte québécois, la Loi sur la qualité de l'environnement prévoit que les projets qui ont des répercussions sur l'environnement fassent l'objet de consultations publiques orchestrées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (Simard, 2021). Par ailleurs, d'autres types de forums délibératifs peuvent être envisagés (Fung, 2006), qu'il s'agisse de jurys de citoyens (Bherer, 2011), de groupes de discussion, d'ateliers de scénarios ou de simulations participatives (Amalric et Becu, 2021), de visualisation, de construction de consensus ou encore de techniques d'interaction basées sur le web (Shipley et Utz, 2012) ou de laboratoires vivants (Joncoux et Handfield, 2021).

Dans tous les cas, certaines conditions doivent permettre la participation pleine, entière et éclairée des populations concernées. Ainsi, ces dispositifs doivent être déployés suffisamment en amont des projets pour que les citoyens aient un potentiel d'influence véritable; ils doivent aussi être suffisamment souples pour constituer de véritables espaces de dialogue, où peuvent être discutées les valeurs et les visions du progrès et de la justice liées à un projet donné. Des processus de reddition de compte doivent enfin permettre aux acteurs sociaux de comprendre en quoi et pourquoi leurs considérations ont été prises en considération ou non (Blondiaux et Manin, 2022; Durand *et al.*, 2021).

On dira des promoteurs qui mettent en place des forums délibératifs qui répondent à ces conditions qu'ils ont réussi à construire la *légitimité procédurale* de leur projet, qui repose également sur le respect des procédures légales et réglementaires. La mise en place de dispositifs participatifs légitimes n'est pas pour autant garante de l'acceptabilité. Des organisations associées aux mouvements sociaux, entre autres, sont en effet susceptibles de mettre de l'avant des répertoires d'action qui s'inscrivent en marge des dispositifs institutionnalisés – pensons aux manifestations, *sit-in* ou actes de désobéissance civile – et qui influencent également la construction de l'acceptabilité (Fraser et Yates, 2021). La qualité des processus participatifs mis de l'avant dans le cas de projets qui nécessitent d'être discutés dans l'espace public n'est donc qu'un facteur parmi les nombreux autres qui interviennent dans les dynamiques d'acceptabilité.

### **La question de la confiance**

Placée devant des projets dont elles ne maîtrisent pas tous les aspects, les populations doivent s'en remettre aux justificatifs avancés par le promoteur, notamment sur les plans technique et financier. C'est dans ce contexte que la *confiance* envers le promoteur du projet joue un rôle crucial, que celle-ci s'exprime à

travers la confiance accordée à l'organisation ou à la personne qui l'incarne (souvent la personne porte-parole de l'organisation). Dans les deux cas de figure, on fera référence à la *légitimité personnelle ou charismatique* de la personne ou de l'organisation (Deephouse et Suchman, 2008). Sera ainsi notamment prise en compte la réputation de l'organisation dans son ensemble, laquelle se construit sur le long terme, souvent bien en amont du projet, et est tributaire à chaque fois de l'accumulation (ou de la sédimentation) de toutes les interactions avec l'organisation (Turbide, 2018). La confiance envers l'organisation sera également influencée par les figures publiques qui l'incarnent (président ou porte-parole par exemple). Le manque de transparence, les conflits d'intérêt – réels ou perçus – et les controverses passées auxquelles le promoteur du projet a été mêlé sont susceptibles d'avoir un effet négatif sur la confiance. Au contraire, une approche jugée comme étant transparente, l'absence de conflits d'intérêt et un historique positif de relations avec les communautés favorisent l'établissement d'un lien de confiance avec les populations concernées et ce faisant, l'acceptabilité sociale du projet.

## FINALEMENT, QUI DÉCIDE DE L'ACCEPTABILITÉ ?

En somme, l'acceptabilité sociale relève de dynamiques complexes qui impliquent une pluralité d'éléments, qu'il s'agisse de l'objet même dont l'acceptabilité est débattue, des acteurs touchés par l'enjeu discuté ou des processus permettant un débat public sur la question, le tout pouvant conduire à une acceptabilité plus ou moins forte et plus ou moins tacite et plus ou moins durable.

L'ensemble de ces éléments, leur interaction et leur poids relatif doivent être pris en compte par les autorités publiques à qui revient ultimement le rôle d'estimer si, en regard du jugement collectif à l'endroit d'un projet, celui-ci peut être considéré comme étant acceptable (Batellier, 2020)<sup>5</sup>. À un certain point de la controverse, elles auront à jouer un rôle d'arbitre en tranchant. Elles choisiront ainsi de délivrer, ou pas, les autorisations et autres permis nécessaires à la réalisation d'un projet, ou encore d'adopter les législations requises pour qu'il puisse ou non aller de l'avant.

Des autorités soucieuses de gouverner en phase avec les volontés de la population moduleront leur décision en fonction de leur appréciation de ce jugement

---

5 Au-delà du rôle d'arbitre, les autorités publiques jouent un rôle multiple lors de la discussion de projets controversés (Batellier, 2016). Elles peuvent être des promotrices de projets (dans le cas de projets publics ou semi-publics, tels les routes ou les barrages hydro-électriques) ou des bénéficiaires de ceux-ci (en percevant des redevances, par exemple dans le cas de projets éoliens). L'État peut aussi jouer un rôle de médiateur ou de facilitateur lorsqu'il participe à l'orchestration de forums délibératifs, comme c'est le cas avec le BAPE ou avec d'autres initiatives ponctuelles liées à certains projets (pensons, à titre d'exemple, aux consultations que le gouvernement québécois compte mener afin de réfléchir à la transition énergétique).

collectif. La confiance à l'endroit des autorités gouvernementales est donc un élément important dans l'équation, puisque les populations devront s'en remettre à l'appréciable globale du jugement collectif par les autorités. Cette appréciation repose sur une vue d'ensemble du projet, qu'on voudra la plus objective possible, et sur une conception partagée de l'intérêt collectif. La légitimité représentative des autorités sera par ailleurs remise en question dans le cas où des acteurs considèrent que cette appréciation du jugement collectif est faussée, et que leur décision va à l'encontre de l'intérêt collectif. Ce sera aussi le cas si les autorités décident de ne pas tenir compte du caractère inacceptable d'un projet. Dans ces cas de figure, elles devront subir le mécontentement des populations touchées, devenant elles-mêmes vecteur de controverse.

En définitive, le concept d'acceptabilité sociale présente un certain potentiel pour tendre vers un meilleur vivre ensemble, dans la mesure où les acteurs qui le mobilisent, s'en revendiquent ou y sont associés ont une compréhension commune de ses fondements et de leurs implications. L'ambition de cette contribution était justement de fournir les bases de cette compréhension. Cet exercice a par ailleurs fait ressortir toute la complexité liée aux différents éléments associés à l'acceptabilité et aux risques d'appréhender le concept strictement dans une optique de résolution des conflits. Au contraire, la reconnaissance de cette complexité et du fait que les trajectoires d'acceptabilité se construisent au cas par cas en appelle à une vision où le conflit est vu non pas comme un enjeu à gérer, mais bien comme une dynamique constitutive du vivre-ensemble.

## BIBLIOGRAPHIE

- Arpin, M.-L., Gambs, S., 2022: «Les technologies numériques pour lutter contre les changements climatiques: entre problème et paradoxe». Dans Répertoire de recherche Villes, climat et inégalités. VRM – Villes Régions Monde. <http://www.vrm.ca/les-technologies-numeriques-pour-lutter-contre-les-changements-climatiques-entre-probleme-et-paradoxe>
- Arpin, M.-L., C. Gendron, A. Friser et S. Yates, (sous presse): «Faire face aux crises: de la prévention à l'injonction paradoxale d'innover (les dynamiques sociales du numérique)». Dans I. Débarats *et al.*, «L'entreprise résiliente. Risques globaux et sanitaires - Transition écologique- Innovation sociétale». Paris: *Éditions LexisNexis*.
- Baba S. et C. Mailhot, 2016: «De la controverse à l'acceptabilité sociale: le rôle constructif du conflit». *VertigO 16* (1), en ligne.
- Babin, V., 2023: «La médiatisation des controverses environnementales: analyse discursive des relations entre les journalistes et leurs sources dans le cadre du projet Énergie Saguenay/Gozoduc (GNL Québec)». Mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en communication, Université du Québec à Montréal.

- Bacqué, M-H., Rey, H., et Sintomer, Y., 2005: «Introduction. La démocratie participative, un nouveau paradigme de l'action publique?» Dans M.-H. Bacqué (Ed.), «Gestion de proximité et démocratie participative: Une perspective comparative» (pp. 9-46). *La Découverte*.
- Barbier R. et A. Nadaï, 2015: «Acceptabilité sociale: partager l'embarras». *VertigO La revue électronique en science de l'environnement* 15 (3), en ligne.
- Batellier, P., 2015: «Acceptabilité sociale: cartographie d'une notion et de ses usages». Cahier de recherche. Montréal: *Les Publications du Centr'ERE* (Centre de recherche en éducation et formation relatives à l'environnement et à l'écocitoyenneté), Université du Québec à Montréal.
- Batellier, P., 2016: «Le rôle de l'État au regard de l'acceptabilité sociale des grands projets: quelques repères». *Éthique publique*, 18(1), en ligne.
- Batellier, P., 2020: «Le rôle de l'État au regard de l'acceptabilité sociale de grands projets à fort impact socio-environnemental: repères pour examiner les interventions du Gouvernement du Québec» [thèse de doctorat, Faculté des sciences, Université du Québec à Montréal]. Archipel UQAM. <https://archipel.uqam.ca/13506/>
- Beck, U., 2008(1986): «La société du risque». Paris: *Flammarion*.
- Bérard, Y. 2018. «L'expertise citoyenne», dans François Claveau et Julien Prud'homme (dir.), *Experts, sciences et sociétés* (pp. 59-76). Montréal: *Presses de l'Université de Montréal*.
- Bherer, L., 2011: «Les relations ambiguës entre participation et politiques publiques». *Participations* 1 (1): 105-133.
- Bitektine, A., 2011: «Toward a Theory of Social Judgments of Organizations: The Case of Legitimacy, Reputation and Status». *Academy of Management Review* 36 (1): 151-179.
- Blondiaux, L. et B. Manin (sous la dir.), 2022: «Le tournant délibératif de la démocratie». Paris: *Presses de Science Po*.
- Boissonade, J., Barbier, R., Bauler, T., Fortin, M.-J., Fournis, Y., Lemarchand, F., et Raufflet, E., 2016: «Mettre à l'épreuve l'acceptabilité sociale». *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 16 (1-2), en ligne.
- Boutin, V., 2004: «La saga du Suroît», *L'annuaire du Québec 2005*. Montréal: *Fides*.
- Brunson, M.W., 1996: «A definition of "social acceptability" in ecosystem management». Dans M. W. Brunson, L.E. Kruger, C. B. Tyler, S. A. Schroeder (dir. tech.), *Defining social acceptability in ecosystem management: a workshop proceedings*. Gen. Tech. Rep. PNW-GTR-369. Portland, OR: U.S. Department of Agriculture, Forest Service, Pacific Northwest Research Station: 7-16.
- Callon M., P. Lascoumes et Y. Barthes, 2001: «Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique». Paris: *Le Seuil*.
- Caron-Malenfant, J. et T. Conraud, 2009: «Guide pratique de l'acceptabilité sociale: pistes de réflexion et d'action». Montréal: Éditions D.P.R.M.
- Cauquil, G., Delalande-Dauzié, C., Guérin, M., et Ravoux, F., 2016: «L'utilité sociale, un méta critère d'évaluation dynamique» (Les Cahiers de la SFE No. 10). Paris: *Société Française de l'Évaluation*.

- Chailleux S., 2016: «Non au gaz de schiste!» – Cadragés et débordements de la controverse sur les hydrocarbures non conventionnels en France et au Québec. Thèse en cotutelle, Doctorat en sociologie, Université Laval, Québec et Institut d'études politiques de Bordeaux, France.
- Chailleux, S., 2015: «De la revendication locale à la mise en cause globale: trajectoire du mouvement d'opposition au gaz de schiste au Québec». *Recherches sociographiques* 56 (3): 325-351.
- Chateauraynaud, F., 2011: «Argumenter dans un champ de forces. Essai de balistique sociologique». *Éditions Pétra*.
- Collins, H. et R. Evans, 2007: «Rethinking Expertise». Chicago et Londres: The University of Chicago Press.
- Comby, Jean-Baptiste, 2015: «Controverse et disqualification médiatique des «climato-sceptiques» en France». *Hermès, la revue* 3 (73): 31-38.
- Conseil patronal de l'environnement du Québec (CPEQ), 2012: «Guide des bonnes pratiques afin de favoriser l'acceptabilité sociale des projets». En ligne: [www.cpeq.org/files/guides/guide\\_bonnespratiques\\_web.pdf](http://www.cpeq.org/files/guides/guide_bonnespratiques_web.pdf).
- Conseil patronal de l'environnement du Québec (CPEQ), 2022: «Guide des bonnes pratiques afin de favoriser des projets socialement acceptables». En ligne: <https://cdn.ca.yapla.com/company/CPYWtKnk25YhzdGw0AODbRjC3/asset/files/Guides%20du%20CPEQ/Guide%20de%20bonnes%20pratiques%20pour%20favoriser%20des%20projets%20socialement%20acceptables.pdf>
- Cook, B. R. et M. M. Zurita, 2019: «Fulfilling the promise of participation by not resuscitating the deficit model». *Global Environmental Change* 56: 56-65.
- Cortassa, C., 2016: «In science communication, why does the idea of a public deficit always return? The eternal recurrence of the public deficit». *Public Understanding of Science* 25(4): 447-459.
- de Carvalho, L., 2013: «Le complexe nucléaire de Sellafield au coeur des controverses: le fait technologique entre experts et profanes». *VertigO* 13 (2), en ligne.
- Deephouse, D. L. et M. C. Suchman., 2008: «Legitimacy in Organizational Institutionalism». Dans R. Greenwood, C. Oliver, R. Suddaby & K. Sahlin-Andersson (dir.), «The SAGE Handbook of Organizational Institutionalism» (pp. 49-77). Thousand Oaks, CA: Sage Publications.
- Fischer, F., 1993: «Citizens Participation and the Democratization of Policy Expertise: From Theoretical Inquiry to Practical Cases». *Policy Sciences* 26 (3): 165-187.
- Fischer, F., 2011 «La participation des citoyens et les débats sur les politiques: repenser la subjectivité et l'expression émotive». *Télescope* 17 (1): 20-38.
- Foucart, S., S. Horel et S. Laurens, 2020: «Les gardiens de la raison. Enquête sur la désinformation scientifique.» Paris: *Découverte*.
- Fournis, Y. et M.-J. Fortin, 2015: «Une définition territoriale de l'acceptabilité sociale: pièges et défis conceptuels». *VertigO, La revue électronique en science de l'environnement* 15 (3), en ligne.
- Friser, A., 2023: La fumée bleue : controverse et mobilisation autour des fumées d'une usine de peinture à Cap rouge. Collection Apprendre de la controverse. Québec: Presses de l'Université du Québec.

- Fraser A. et S. Yates, 2021 : «L'acceptabilité sociale: une question de démocratie participative?» (article introductif), *Revue internationale de psychosociologie et de gestion des comportements organisationnels*, vol. XXVII (69): 5-16.
- Fraser, A., M.-L. Arpin, C. Gendron et S. Yates, 2022a: «L'acceptabilité sociale des mesures sanitaires: retour sur l'impératif de la participation publique». *Annales des Mines - Responsabilité & environnement* 108: 114-118.
- Fraser A., M.-L. Arpin, C. Gendron et S. Yates, 2022B: «Encore des mines demain?», *Géosciences* 26: 21-26.
- Fung, A., 2006: «Varieties of Participation in Complex Governance». *Public Administration Review* 66 (1): 66-75.
- Gendron, C., 2014: «Penser l'acceptabilité sociale: au-delà de l'intérêt, les valeurs». *Communiquer* 11: 117-129.
- Gendron, C., 2016: «Une science pacificatrice au service de l'acceptabilité sociale? Le cas des gaz de schiste au Québec». *Éthique publique* 18(1), en ligne.
- Gendron, C., et S. Yates, 2020: «Des controverses sociales ancrées dans une géométrie variable: Les changements d'échelle en sciences sociales». Dans J. Féral (dir.), *Changements d'échelle. Les arts confrontés au réel* (p. 27-39). *Éditions Mimesis*.
- Gendron, C., S. Yates et B. Motulsky, 2016: «L'acceptabilité sociale, les décideurs publics et l'environnement. Légitimité et défis du pouvoir exécutif». *Vertigo* 16 (1), en ligne.
- Gouvernement du Québec, 2016: «Orientation du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en matière d'acceptabilité sociale. Livre vert.» En ligne : <https://mern.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/LivreVert-1.pdf> (consulté le 26 avril 2017).
- Hétet, E., 1999: «Internes en grève. Une approche de la «montée en généralité» des mouvements sociaux». *Politix* 12 (46): 99-125.
- Housset, K., 2002: «Acceptabilité sociale des OGM: le rôle des médias». *Journal international de bioéthique* 13(2): 81-89.
- Institut du Nouveau Monde, 2013: «Étude sommaire sur les processus et les facteurs d'acceptabilité sociale pour le secteur industriel». [https://archives.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/mine\\_apatite\\_sept-iles/documents/DC11.pdf](https://archives.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/mine_apatite_sept-iles/documents/DC11.pdf)
- Joncoux, S. et M. Handfield, 2021: «L'influence des contextes territoriaux sur les laboratoires vivants utilisés comme outil de développement. Trois études de cas dans le Bas-Saint-Laurent». *Revue canadienne de sciences régionales* 44 (3): 150-158.
- Katz, E. et P. L. Lazarsfeld, 1955: «Personal Influence. The Part Played by People in the Flow of Mass Communication». *Free Press*.
- Lemieux, C., 2007: «À quoi sert l'analyse des controverses?». *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle* 25 (1): 191-212.
- Libaert, T. et J.-M. Pierlot, 2015: «Les nouvelles luttes sociales et environnementales». Paris: *Vuibert*.
- Lolive, J., 1997: «La montée en généralité pour sortir du Nimby. La mobilisation associative contre le TGV Méditerranée». *Politix* 39: 109-130
- Lopes, H., 2005: «Utilité, normes et sentiments moraux. De leur incommensurabilité». *Revue du MAUSS*, 2005/1 (no 25): 404-427.

# Les coordinateurs

Christophe ALCANTARA, Professeur des universités en Sciences de l'information et de la communication est le directeur adjoint de l'Institut de droit de l'Espace, des Territoires, de la Culture et de la Communication (IDETCOM) de l'université Toulouse Capitole. Ses recherches portent sur la communication digitale, l'e-réputation, l'analyse des réseaux socio-numériques et la dimension communicationnelle de l'IA.

Francine CHAREST, Ph. D., est Professeure titulaire au Département d'information et de communication de l'Université Laval, Québec, Canada, depuis 2010. Elle est la Fondatrice et Directrice générale de l'Observatoire des médias sociaux en relations publiques (OMSRP). Elle se spécialise dans le domaine de la communication interactive, spécifiquement en gestion de la communication en situation de crise, dans le secteur des relations publiques.

Alain LAVIGNE est professeur titulaire au département d'information et de communication de l'Université Laval de Québec. Ses recherches portent sur des thématiques variées, couvrant à la fois la communication institutionnelle, les pratiques novatrices de communication publique et l'histoire de la communication électorale.

Laurence SAGLIETTO, Docteure en Sciences de Gestion, Professeure des Universités - Université Côte d'Azur - IAE Nice – France. Elle est membre du laboratoire de recherche GREDEG 7321 UMR CNRS. Ses recherches portent sur l'intermédiation, l'acceptabilité sociale, les réseaux au sein des *supply chain*. Elle est responsable du réseau scientifique international de recherche : *The International Network on New Party Logistics* (IN-NPL).



**N**ous vivons dans une société en pleine mutation. Il ne se passe pas une semaine sans qu'une innovation liée à l'intelligence artificielle, par exemple, ne prophétise dans son traitement médiatique la mutation de notre société. Cela peut ravir, effrayer, interpeller, mais c'est une réalité aux multiples visages. Simultanément, la digitalisation de notre société fait émerger de nouveaux enjeux et de nouvelles pratiques. Dans ce champ ouvert de mutations toujours plus nombreuses et qui transforment nos modes de vie, le concept d'acceptabilité sociale permet une intelligibilité des phénomènes sociaux et contribue à éclairer les changements sociétaux qui s'opèrent sous nos yeux.

Cet ouvrage réunit des spécialistes de différentes disciplines académiques comme les sciences de l'information et de la communication, les sciences de gestion, la sociologie, le droit, la science politique, la santé... Ils interrogent l'acceptabilité sociale dans les décisions politiques, dans la prise en compte de la vulnérabilité, dans nos pratiques quotidiennes. Ce faisant, ils interrogent également son lien avec l'innovation et la frontière entre acceptabilité et inacceptabilité sociale. La pluralité des regards interdisciplinaires révèle des controverses scientifiques qui font la singularité et la richesse de cet ouvrage.

